

RAPPORT

ANNUEL 24-25



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	04
MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	06
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION FINANCIÈRE	10
BILAN COOPÉRATIF ET SOCIAL	12
GALA COOPSCO ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	16
PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE	19
RAPPORT FINANCIER	20

MOT DE LA PRÉSIDENTE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bonjour à toutes et à tous,

Alors que mon mandat à titre de présidente de Coopsco Sainte-foy se termine, je veux prendre un moment pour revenir sur ces deux belles années d'implication.

En tant qu'étudiant·e·s, s'impliquer dans une coopérative, c'est devenir la voix de toute une communauté. On apprend énormément, non seulement sur la structure d'une entreprise, mais aussi sur l'importance de la solidarité et de l'engagement collectif.

Cette année, nous avons accompli de belles choses ensemble. Je pense notamment à notre contribution quotidienne au [Frigo Communautaire](#), une action concrète qui soutient la communauté jour après jour. Nous avons aussi poursuivi notre entente avec les [Dynamiques du Cégep de Sainte-Foy](#), qui permet à la Coopérative de contribuer activement au

rayonnement des équipes sportives du collège. Ce sont là des initiatives qui illustrent bien l'impact positif qu'une coopérative peut avoir, à la fois pour ses membres et pour son milieu.

Je tiens à remercier sincèrement tous nos membres pour leur confiance. Sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible. Votre soutien est ce qui fait vivre la coopérative et qui lui permet de continuer à évoluer année après année.

Pour moi, cette expérience a été extrêmement enrichissante. Aujourd'hui, alors que je poursuis mes études en droit à l'université, je mesure à quel point mon implication chez Coopsco Sainte-Foy m'a donné des connaissances concrètes sur la gouvernance, la prise de décision et le domaine des finances.

Coopsco Sainte-Foy, c'est vraiment un lieu pour toutes et toutes. Peu importe ton programme ou ton expérience, tu peux y trouver ta place, apprendre et faire une différence.

Merci encore à chacune et à chacun de vous pour cette année mémorable, et je vous encourage à vous impliquer dans votre coopérative!

Victoria Larivière

Présidente du conseil d'administration



25 SEPTEMBRE 2024

SÉANCE DE SIGNATURE AVEC
L'AUTEUR ENSEIGNANT PIERRE-LUC HARDY,
À L'OCCASION DE LA PARRUTION
DE SON TOUT NOUVEAU LIVRE
SE TRICOTER UNE VIE PLEINE DE SENS
AUX ÉDITIONS CRESCENDO



MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Chères membres,
Chers membres,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de votre coopérative pour l'année 2024-2025. Encore une fois, votre coopérative a su se démarquer par son engagement, sa gouvernance et son implication dans son milieu.

Bien que les résultats soient encore sombres cette année, votre coopérative a su réaliser sa mission en offrant un service à ses membres et en respectant ses engagements. Un sondage réalisé en 2023 pour notre division alimentaire, démontrant que la population du Cégep de Sainte-Foy souhaitait pouvoir se procurer des aliments sains et ce, à un coût abordable, a mené

la direction et le conseil d'administration à se positionner et à prendre un virage qui permettrait d'assurer un rapport qualité/prix à la hauteur des attentes et besoins de nos membres. C'est donc en respect avec cette réflexion qui visait à bien satisfaire nos membres, qu'un travail colossal de révision de son offre et de tous ses processus opérationnels a été amorcé par la coopérative et tout particulièrement dans sa division alimentaire. Au terme de cette dernière année, vous constaterez qu'un redressement a été réalisé, mais qu'encore beaucoup de travail reste à faire. Bien que le défi soit grand afin de finaliser un tel redressement, c'est avec un plan de travail bien structuré et une équipe mobilisée, que nous amorçons avec confiance la prochaine année.

NOTRE MILIEU DE VIE

Cette dernière année, votre coopérative souhaitait encore une fois faire une différence dans la vie de sa communauté étudiante, particulièrement auprès de et celles et ceux qui vivent une période de précarité financière qui pourrait entraver leur parcours académique.

Ainsi, nous ne pouvons passer sous silence notre belle collaboration avec la [Fondation du Cégep de Sainte-Foy](#). La Fondation joue un rôle actif au sein de la communauté de notre Cégep et grâce à ses partenaires, dont nous sommes fiers de faire partie, elle déploie notamment des programmes de bourses d'études et offre un soutien financier en appui à différents projets. Elle contribue à renforcer la persévérance scolaire des étudiantes et des étudiants, à stimuler leur créativité et leurs innovations, en plus de favoriser leur épanouissement personnel et leur développement global en tant qu'individus. C'est donc en appui à toutes ces initiatives que votre coopérative est fière d'avoir contribué à cette campagne annuelle de financement de la Fondation.

Entre autres projets de vie associative, Coopsco Sainte-Foy est également fière d'avoir pu contribuer significativement au [Frigo Communautaire](#). Ce Frigo Communautaire a été garni chaque jour durant l'année par les services alimentaires de Coopsco Sainte-Foy, permettant ainsi à des étudiantes et à des étudiants en situation de précarité financière de se procurer gratuitement de la nourriture.

Également, plusieurs partenariats avec des départements d'enseignement ont permis à des étudiantes et des étudiants de différents domaines de travailler en étroite collaboration avec leur coopérative et de concrétiser leurs apprentissages scolaires dans un milieu de travail de proximité.

Finalement, l'entente conclue en fin d'année 2022-2023 avec le Cégep de Sainte-Foy quant à la contribution de la coopérative dans le rayonnement

des équipes sportives du Cégep s'est également poursuivie en 2024-2025. Nous sommes très choyés d'avoir des équipes sportives qui performant et font briller le Cégep à l'échelle provinciale, voire à l'échelle canadienne. En s'affiliant avec les [Dynamiques du Cégep de Sainte-Foy](#), la coopérative contribue financièrement aux différents programmes sportifs en leur remettant un pourcentage de ses ventes sur les vêtements et accessoires à leur effigie. Le nombre grandissant de produits offerts arborant le logo des équipes sportives du collège contribue à augmenter la visibilité des Dynamiques et par le fait même, du Cégep de Sainte-Foy.

Étant une coopérative dont une majorité de membres sont des étudiantes et des étudiants du Cégep de Sainte-Foy, il va de soi que la coopérative se démarque en étant un partenaire important dans son milieu en contribuant au développement et à la persévérance scolaire de toutes et tous. Ainsi, lors de chaque rentrée scolaire et tout au long des sessions, nous employons des étudiantes et des étudiants du collège. Nous leur permettons ainsi de jumeler le travail à leur vie étudiante en adaptant leurs horaires de travail de manière à prioriser leurs parcours académiques. Chaque membre de notre équipe régulière a à cœur leur réussite, et se fait un devoir de les encourager et de les motiver lors de périodes plus intenses et difficiles.

LES ACTIVITÉS DE VOTRE COOPÉRATIVE EN 2024-2025

Durant l'année 2022-2023, votre coopérative avait mis sur pied différents plans d'actions qui se sont poursuivis cette année :

- Plan en lien avec la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels;
- Plan d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre;
- Plan de gestion des talents;
- Plan de contingence.



AGA DU 9 OCTOBRE 2024

En plus des plans mentionnés précédemment, le Plan « Expérience client » ainsi que le Plan d'action en développement durable, ayant été amorcés en 2021-2022, ont également progressé et voire été menés à terme.

Au cours de la dernière année, votre coopérative a conclu sa négociation avec le Cégep de Sainte-Foy en ce qui a trait aux deux conventions de concession soit celle des services alimentaires et celle de sa librairie. Ces conventions sont le reflet d'un partenariat entre l'institution et la coopérative, et définie les lignes directrices de celui-ci pour chacune des parties.

Finalement la négociation des deux conventions collectives des employé-e-s pour les divisions alimentaire et librairie, se sont concluent dans un climat sain et collaboratif. Les deux parties ayant à cœur le succès et la pérennité de la coopérative, cette négociation fut conclue en un temps record et dans les délais prescrits. Les deux conventions sont

entrées en vigueur au 1^{er} juin dernier et le resteront pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mai 2028.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je salue et je suis reconnaissante du travail et du soutien des membres du conseil d'administration, qui s'impliquent bénévolement dans chaque comité et dans les activités d'éducation coopérative. Elle et ils ont été présentes et présents et ont su me donner leur appui dans les différents dossiers. Ce sont des gens dévoués et passionnés comme eux qui font une différence dans une organisation comme la nôtre. Leur proximité avec le milieu, la clientèle et les services que nous offrons, sont des outils plus qu'essentiels à la poursuite de notre mission. Je remercie de leur passage celles et ceux qui nous quitteront et leur souhaite une belle continuité dans leur parcours académique et professionnel. Une autre année de projets et de défis nous attend en

2025-2026 et je suis persuadée que le futur conseil d'administration saura démontrer l'intérêt et le soutien nécessaire.

CONCLUSION

En terminant, je me dois de souligner l'apport incommensurable de tous les membres de mon équipe de gestion. Sans compter leur temps, elles et ils multiplient les implications dans les différents dossiers et savent rallier l'ensemble de notre équipe à nous suivre dans des projets parfois un peu fous, mais qui, au final, sont innovateurs. Grâce à eux, encore aujourd'hui, après plus de 54 ans d'existence, la coopérative du Cégep de Sainte-Foy répond toujours à sa mission première : avoir au cœur de ses décisions et de ses actions le bien-être de sa clientèle membre, et la soutenir tout au long de son parcours collégial en répondant à ses besoins, en l'éduquant coopérativement et en contribuant à son milieu de vie.

Merci également à toutes les employées et tous les employés de nos deux grands secteurs, de votre contribution, de votre dévouement et surtout de votre loyauté. Vous avez à cœur le succès de la coopérative, tout comme le service que nous offrons à nos membres. Ce sont des gens comme vous qui font le succès d'une entreprise et nous sommes plus que choyés que vous fassiez partie de notre équipe.

Finalement, merci à vous les membres, de renouveler votre confiance envers nous d'année en année et de contribuer au développement de votre coopérative.

Coopérativement vôtre,

Louise Deraspe

Directrice générale



ADMINISTRATRICES & ADMINISTRATEURS
LORS DE L'AGA DU 9 OCTOBRE 2024



CRÉDIT PHOTO : LES FESTIFS

21 MARS 2025 • SOIRÉE RIDEAU ROUGE DE LA FONDATION DU CÉGEP DE SAINTE FOY

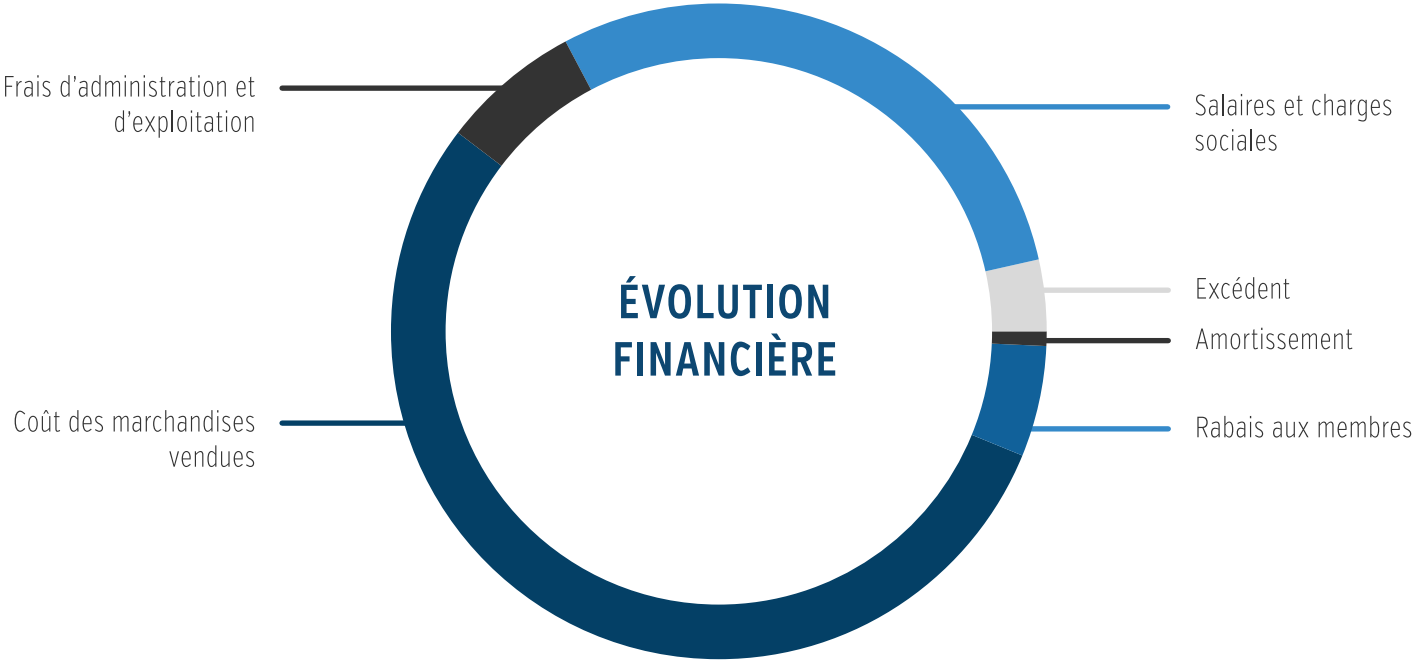
ÉTATS DES RÉSULTATS

COOPSCO SAINTE-FOY

AU 31 MAI	2025	2024	2023	2022
Ventes	5 189 266\$	5 140 108\$	5 165 451\$	4 221 631\$
Coût des marchandises vendues	2 981 507\$	2 987 067\$	2 913 685\$	2 395 532\$
Trop-perçu brut	2 207 759\$	2 153 041\$	2 251 766\$	1 826 099\$
Marge bénéficiaire brute	42,54%	41,89%	43,59%	43,26%
Frais d'exploitation	2 051 196\$	2 045 939\$	1 960 762\$	1 489 285\$
Frais d'exploitation/ventes	39,53%	39,80%	37,96%	35,28%
Trop-perçu avant rabais, dons et commandites	156 563\$	107 102\$	291 204\$	336 814\$
Rabais aux membres, dons et commandites	[256 493]\$	[258 645]\$	[267 554]\$	[219 400]\$
Trop-perçu avant impôts futurs	[99 930]\$	[151 543]\$	23 650\$	117 414\$
Impôts futurs (ajustement)	-\$	40 000\$	-\$	-\$
Trop-perçu/déficit de l'exercice	[99 930]\$ -1,93%	[191 543]\$ -3,73%	23 650\$ 0,46%	117 414\$ 2,78%



Amortissement	30,00%
Rabais aux membres	5,00%
Coût des marchandises vendues	58,00%
Frais d'exploitation & d'administration	8,00%
Salaires et charges sociales	30,00%
Excédent	-2,00%



BILAN COOPÉRATIF ET SOCIAL

En 1971, Coopsco Sainte-Foy est issue de la volonté de la communauté collégiale de se doter d'une entreprise à son image et de proposer des services qui répondent concrètement aux besoins du milieu. La coopérative se donne alors comme mission la responsabilité d'assurer un développement économique, social, culturel et durable pour sa communauté.

Par son action, son rayonnement et sa créativité, Coopsco Sainte-Foy procure à ses membres des biens et des services adaptés à leurs besoins et à un coût optimum pour leur mieux-être économique et social, en plus de promouvoir l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective.

Notre mission et nos valeurs orientent nos actions auprès de notre communauté. Ainsi, nous sommes fières et fiers de présenter à nos membres notre bilan coopératif et social pour l'année 2023-2024.

Être membre de la coopérative permet d'économiser intelligemment et de bénéficier de prix réduits à l'achat. Cette année, plus de 256 493\$ ont été remis à nos membres en rabais sur leurs achats.

NOTRE MILIEU

Coopsco Sainte-Foy contribue au développement des personnes et du milieu dans lequel elle évolue.

- Au cours de la dernière année, près de 120 000,00\$ ont été versés en [salaire à des étudiantes et étudiants](#) de notre communauté
- Ces mêmes étudiantes et étudiants ont pu bénéficier d'un [rabais substantiel](#) sur l'achat de leurs volumes scolaires, pour une valeur totale de 336,00\$
- 12 000,00\$ ont été remis en nourriture dans le [Frigo Communautaire](#) et à des étudiantes et étudiants en situation de précarité financière
- Lors de la [Campagne Centraïne](#), en plus de solliciter notre clientèle à tous nos points de vente, nous avons offert gracieusement une soupe durant deux midis, permettant de contribuer pour un montant supplémentaire de près de 500,00\$
- Coopsco Sainte-Foy s'est impliquée dans divers comités, événements et activités académiques du collège :
 - Portes ouvertes du Cégep de Sainte-Foy
 - Tournée des classes pour approfondir les connaissances et promouvoir la coopération
 - Partenariat avec certains programmes quant à la participation de leurs étudiantes et étudiants à notre
 - Assemblée générale annuelle

SUPPORTER LA FONDATION DU CÉGEP DE SAINTE-FOY

Depuis plus de trente ans, la Fondation du Cégep joue un rôle actif dans les efforts déployés par le Cégep de Sainte-Foy pour promouvoir la réussite et la diplomation de ses étudiantes et de ses étudiants.

Coopsco Sainte-Foy est fière d'avoir contribué à la réalisation de la mission de la Fondation.



21 MARS 2025 • COCKTAIL D'INATOIRE, SOIRÉE RIDEAU ROUGE
CRÉDIT PHOTO : LES FESTIFS



BUVONS DU CAFÉ POUR LA BONNE CAUSE!

700,00\$ avec la vente de café au profit de la Fondation



CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDE

600,00\$ en remise de bourses lors de la cérémonie de fin d'étude



SOIRÉE RIDEAU ROUGE

15 000,00\$ en commandite lors de la soirée Rideau Rouge, via les services traiteurs de Coopsco Sainte-Foy, L'Expérience service traiteur



La Fondation
du Cégep de Sainte-Foy

SUPPORTER NOS AUTEUR·E·S

Nous sommes fiers de faire rayonner les auteur·e·s de notre Cégep. Ainsi, nous organisons des séances de dédicaces afin de faire découvrir leurs œuvres à toute la communauté collégiale.



24 SEPTEMBRE 2023 • PIERRE-LUC HARDY

Le 24 septembre, une séance de signature a été organisée à l'occasion de la parution du nouvel ouvrage de Pierre-Luc Hardy, **Se tricoter une vie pleine de sens**. Cet événement a permis aux lectrices et aux lecteurs de découvrir un nouveau côté à leur enseignant en techniques d'éducation spécialisée. À travers cet ouvrage, Pierre-Luc Hardy cherche la formule pour trouver sa place dans ce monde afin que son effet soit exponentiel.



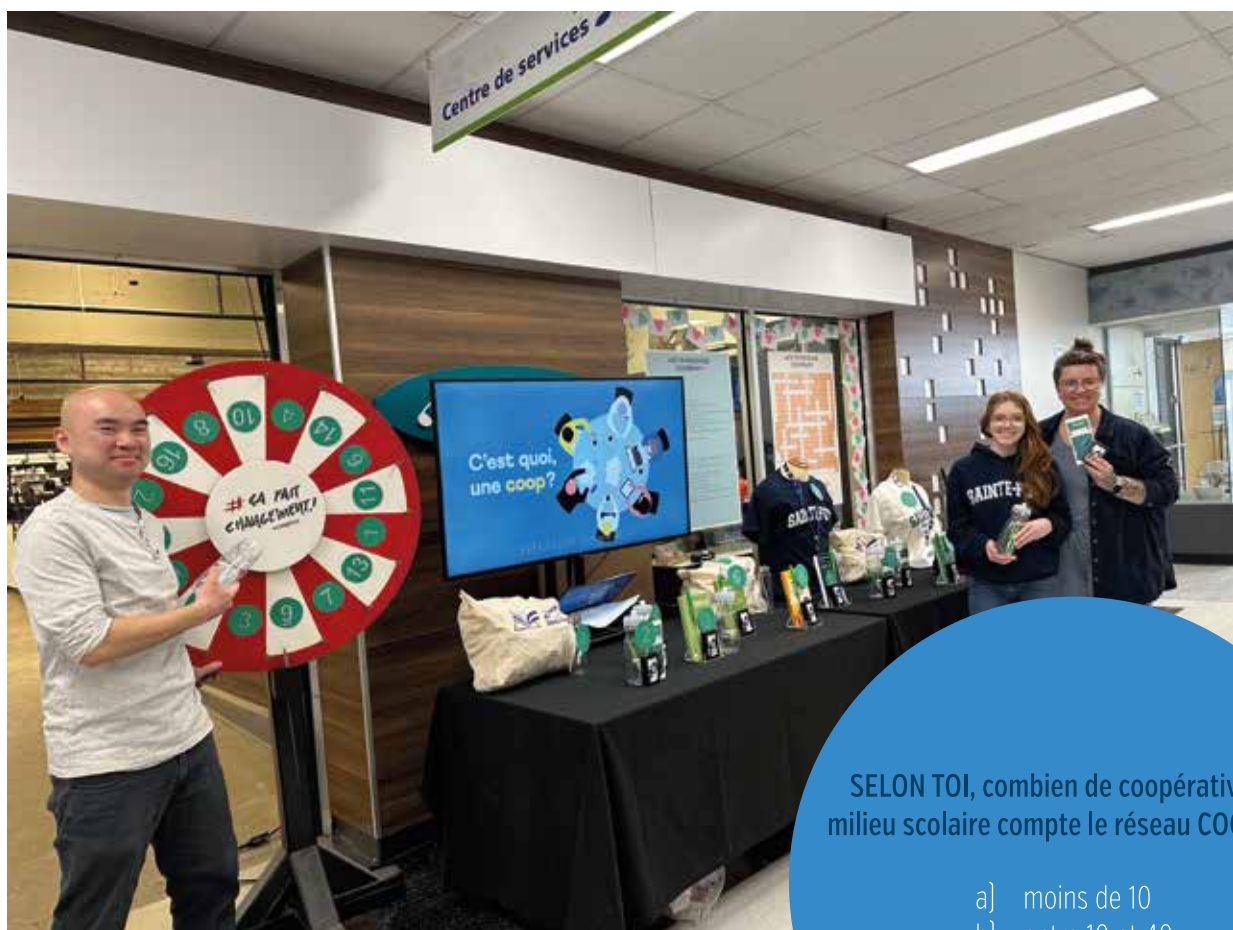
23 OCTOBRE 2024 • JEAN HAMEL

Le 23 octobre, une séance de signature a été organisée pour souligner la publication du nouveau livre de Jean Hamel, **Sous les glaces d'Europe**. Ancien enseignant au Cégep de Sainte-Foy, l'auteur propose une science-fiction haletante sur un fond « spatiopolitique » international, où le lectorat se voit plongé au cœur des préparatifs d'une mission spatiale se déroulant en 2076. Cet événement a offert aux lectrices et aux lecteurs l'occasion d'échanger avec l'auteur sur son processus d'écriture et les thèmes explorés dans son roman.

SEMAINE DE LA RELÈVE COOPÉRATIVE

Du 16 au 22 février 2025 la [Semaine de la relève coopérative](#) battait son plein!

Avec l'appui des membres du comité [Éducation coopérative](#), Coopsco Sainte-Foy a organisé un quiz permettant aux participant·e·s de remporter des prix tout en enrichissant leurs connaissances du monde coopératif.



19 FÉVRIER 2025 • ROUE DE FORTUNE & PRIX À GAGNER

SELON TOI, combien de coopératives en milieu scolaire compte le réseau COOPSCO?

- a) moins de 10
- b) entre 10 et 40
- c) plus de 50

GALA COOPSCO

Lors du Gala Coopsco du 7 juin 2024, Coopsco Sainte-Foy s'est vu décerner le prix « **Bon coup de l'année** ». Ce prix a été décerné à l'un de nos administrateurs, Nicolas Labbé, pour avoir mis sur pied le Programme de valorisation des administrateurs et administratrices. Ce programme vise à reconnaître l'apport et l'implication des administrateurs et administratrices en dehors des séances du conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La coopérative s'étant doté d'un Plan de développement durable en 2021, s'est fait un devoir d'arrimer celui-ci avec les visées en matière de développement durable du Cégep de Sainte-Foy.

Ce plan, qui visait des actions concrètes à mettre en place, venant à échéance en 2025, sera revu en 2025-2026.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts afin de réduire notre empreinte écologique, notamment dans les sphères d'opérations, d'approvisionnement, de matières résiduelles et également en matière de formation et de communication.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil majoritairement étudiant oriente les axes de notre coopérative et veille au respect de notre mission et de nos valeurs coopératives. Les membres du conseil sont recruté-e-s et élu-e-s lors de notre assemblée générale annuelle et les mandats de chacun et chacune sont d'une durée de deux ans. Les sièges sont à pourvoir en alternance.



VICTORIA LARIVIÈRE
PRÉSIDENTE



PASCAL BEAUDOIN
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



JÉRÉMY FITZPATRICK
VICE-PRÉSIDENT ÉDUCATIF



CHARLIE-ANNE LEBIRE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



AMÉLIE CROTEAU
ADMINISTRATRICE



MIREILLE DROUIN
ADMINISTRATRICE



NICOLAS LABBÉ
ADMINISTRATEUR



BENNY NG
ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration est formé de dix membres au total, réparti comme suit :

- 6 sièges réservés à des étudiant-e-s ;
- 3 sièges réservés à des membres du personnel et de la direction du Cégep ;
- 1 siège réservé à l'externe



ALEX-ANNE MALTAIS-DENIS
ADMINISTRATRICE

COMITÉS

2024-2025

COMITÉ D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE



CHARLIE-ANNE LEBIRE
BENNY NG
JÉRÉMY FITZPATRICK
NICOLAS LABBÉ

COMITÉ D'ÉVALUATION



AMÉLIE CROTEAU
BENNY NG
VICTORIA LARIVIÈRE
NICOLAS LABBÉ

COMITÉ EXÉCUTIF



VICTORIA LARIVIÈRE
PASCAL BEAUDOIN
JÉRÉMY FITZPATRICK
CHARLIE-ANNE LEBIRE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CHARLIE-ANNE LEBIRE
ALEX-ANNE MALTAIS-DENIS

COMITÉ FINANCE



NICOLAS LABBÉ
MIREILLE DROUIN
JÉRÉMY FITZPATRICK
CHARLIE-ANNE LEBIRE

L'ÉQUIPE COOPSCO SAINTE-FOY

Être un employé ou une employée de Coopsco Sainte-Foy, c'est adhérer à des valeurs de coopération telles que l'entraide, la responsabilité, l'égalité et la solidarité. Ce sont sur ces valeurs que nous nous basons pour construire une équipe qui a à cœur de bien servir nos membres. Voici ceux et celles qui ont fait parti de cette équipe en 2024-2025 :

EMPLOYÉ·E-S DE LA BOUTIQUE

Desmeules, Samuel
Guiri, Suzanne
Harvey, Céline
Lemaire, Maël
Morency, Daphnée
Rioux, Pamela

ÉTUDIANT·E-S

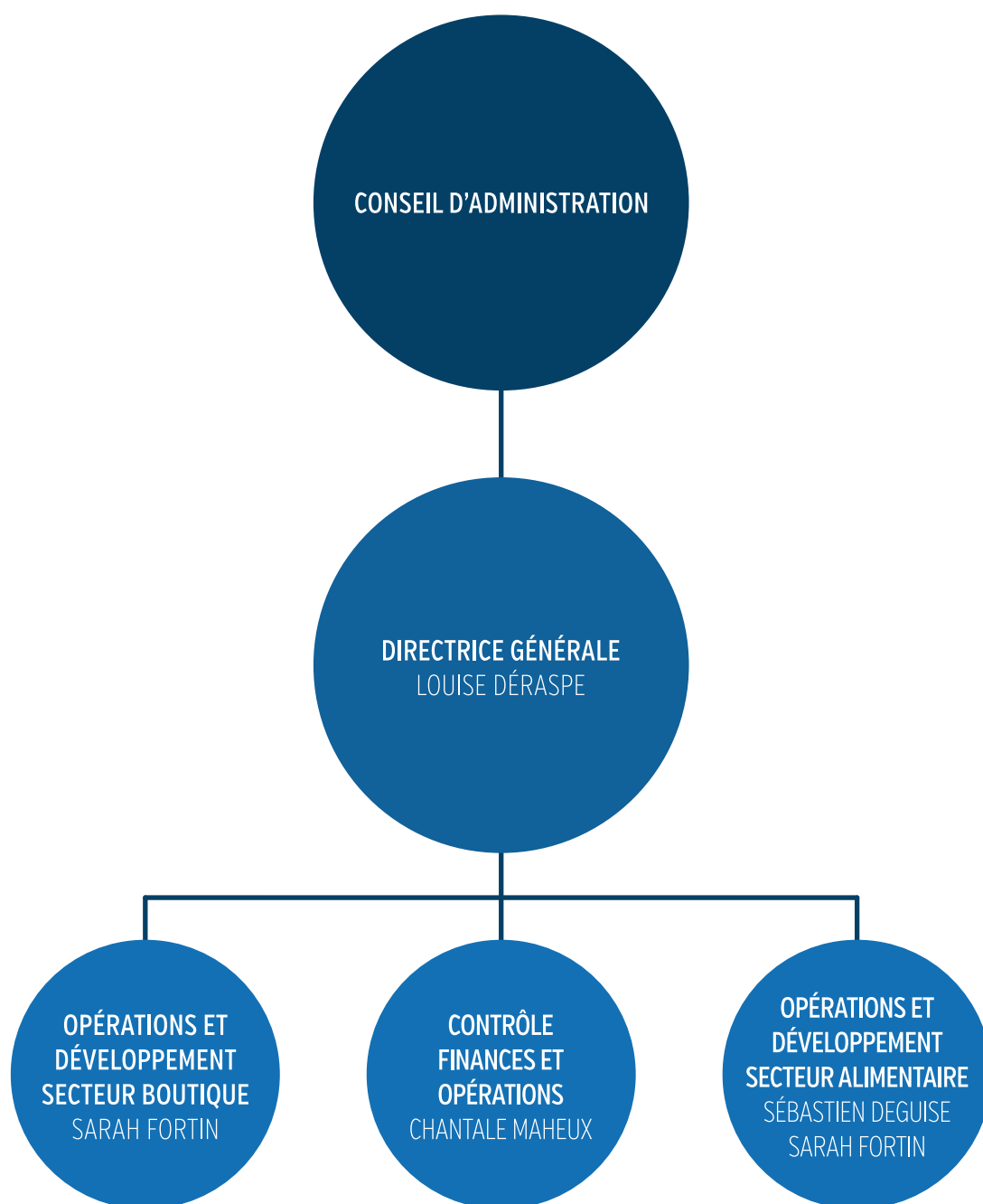
Alain, Nicolas	Roy, Laurie
Arbour, Marguerite	Roy, Lilia
Beaudin, Amélie	Sirois, Esther
Boivin, Maude	Vo, Samuel Anh-Quan
Boulianne, Sandra	Vogt, Favor
Codina, Florence	
Côté, Charlotte	
Demers, Meggan	
El Bouanani, Charlandrine	
Émond, Victor	
Graminé, Minori	
Jouan, Jade	
Jouan, Noémie	
Langlois-Giroux, Mikael	
Michel, Iéléna	
Petitclerc, Jade	
Pilon, Victor	
Plamondon-Dumon, Émilie	
Rancourt, Félix	

EMPLOYÉ·E-S DES SERVICES ALIMENTAIRES

Accilien, Consouleviana	Vallières, Isabelle
Allard, Mariette	Vadeboncoeur, Émilie
Blouin, Lisette	
Blouin, Lucie	
Blouin Johanne	
Bouchard, Annie	
Boutet, Marie-Josée	
Brousseau, Nancy	
Daigle, France	
Fiset, Claire	
Fortin, Mickaël	
Gauthier, France	
Genest, Teddy	
Goyette-Parent, Thania	
Henri, Josianne	
Honoré, Jean-Hébert	
Honoré, Sterline	
Imaghri, Fatima	
Labrecque, Jennifer	
Letarte, Sandra	
Mathieu, Steve	
Munger, Nadine	
Nadeau-Bédard, Olivier	
Nicolas, Johnny	
Plourde-Mathieu,	
Simon-Olivier	
Renaud, Linda	
Rioux, Germaine	
Samuel, Doris	
Tardif, Sonia	
Trudelle, Stéphanie	

STRUCTURE

ORGANISATIONNELLE



RAPPORT FINANCIER

ANNUEL 24-25

États financiers
(non audité)

COOPSCO SAINTE-FOY

Exercice terminé le 31 mai 2025

COOPSCO SAINTE-FOY

États financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	5
État de la réserve négative	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs	20
Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits	21
Annexe - État des résultats - St. Lawrence	22

QUÉBEC

815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone 418 659-7374
Télécopieur 418 650-4480

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Coopsco Sainte-Foy

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Coopsco Sainte-Foy, qui comprennent le bilan au 31 mai 2025 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 16 septembre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A130007

COOPSCO SAINTE-FOY

Bilan

(non audité)

31 mai 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	22 000 \$	231 133 \$
Débiteurs	189 034	173 592
Stocks (note 4)	570 154	528 958
Frais payés d'avance	15 827	10 249
	797 015	943 932
Placements (note 5)	50 850	51 650
Immobilisations corporelles (note 6)	175 784	200 257
Actifs incorporels (note 7)	5 749	18 485
	1 029 398 \$	1 214 324 \$

	2025	2024
Passif et avoir des membres et de la coopérative		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 9)	58 422 \$	32 613 \$
Créditeurs (note 10)	438 818	513 379
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	30 157	57 742
	<u>527 397</u>	<u>603 734</u>
Dette à long terme (note 11)	68 686	98 845
Aide gouvernementale reportée (note 12)	6 307	13 307
	<u>602 390</u>	<u>715 886</u>
Avoir des membres (note 13)	140 358	138 038
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport (note 13)	573 941	547 761
Réserve négative	<u>(287 291)</u>	<u>(187 361)</u>
	<u>286 650</u>	<u>360 400</u>
	<u>1 029 398 \$</u>	<u>1 214 324 \$</u>

Engagements (note 14)

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

COOPSCO SAINTE-FOY

État des résultats
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
Chiffre d'affaires brut (annexe)	5 189 266 \$	5 140 108 \$
Coût des marchandises vendues (annexe)	2 981 507	2 987 067
Trop-perçu brut	2 207 759	2 153 041
Frais directs (annexe)	1 657 412	1 658 150
Frais de vente (annexe)	113 262	108 461
Frais administratifs (annexe)	317 535	356 714
Frais de réseau (annexe)	30 747	37 932
Frais financiers (annexe)	17 453	16 851
Autres produits (annexe)	(85 213)	(132 169)
	2 051 196	2 045 939
Trop-perçu avant rabais aux membres, dons et commandites	156 563	107 102
Rabais aux membres, dons et commandites	(256 493)	(258 645)
Déficit avant impôts futurs	(99 930)	(151 543)
Impôts futurs	-	40 000
Déficit de l'exercice	(99 930) \$	(191 543) \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État de la réserve négative
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
Réserve négative au début de l'exercice	(187 361) \$	(19 468) \$
Trop-perçu de l'exercice précédent	-	23 650
Déficit de l'exercice courant	(99 930)	(191 543)
Réserve négative à la fin de l'exercice	(287 291) \$	(187 361) \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État des flux de trésorerie
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Déficit de l'exercice	(99 930) \$	(191 543) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	43 244	31 039
Amortissement des actifs incorporels	12 735	12 735
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(7 000)	(7 000)
Impôts futurs	-	40 000
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	(20 000)
	(50 951)	(134 769)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(15 442)	2 610
Stocks	(41 196)	68 850
Frais payés d'avance	(5 578)	2 736
Créditeurs	(74 556)	126 797
Produits reportés	-	(52 508)
	(187 723)	13 716
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 824)	(100 321)
Acquisition de placements	-	(1 600)
Disposition de placements	800	-
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	5 049	-
	(17 975)	(101 921)
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	25 809	32 613
Remboursement de la dette à long terme	(57 744)	(121 392)
Émission de capital social	28 520	27 780
Remboursement de parts sociales	(20)	(50)
	(3 435)	(61 049)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(209 133)	(149 254)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	231 133	380 387
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	22 000 \$	231 133 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro ainsi qu'un café étudiant. Elle porte la bannière de Coopsco.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

2.2 Particularités de l'entreprise coopérative

2.2.1 Impôts sur le revenu

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant l'impôt sur le revenu. Le trop-perçu de l'exercice et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours de l'exercice suivant, alors qu'un déficit est inscrit à la réserve au cours de l'exercice courant.

L'entité comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

2.2.2 Avoir des membres

Les parts sont présentées à l'avoir des membres.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que sur la recouvrabilité de l'actif d'impôts futurs.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2.6 Instruments financiers

2.6.1 Évaluation

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6.2 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et le taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Périodes et taux
Améliorations locatives	linéaire	10 ans
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et dégressif	5 ans et 10 ans
Matériel roulant	dégressif	25 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans

2.8 Actifs incorporels

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'entité répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'entité a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Entretien et réparations » à l'état des résultats. L'entité comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

Éléments d'actif	Périodes
Logiciels	5 ans et 10 ans

2.9 Constatation des produits

Les produits d'exploitation provenant des ventes de biens et des services alimentaires sont comptabilisés, déduction faite d'une estimation des retours et rabais prévus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées comme revenu de subventions à titre d'autres produits.

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

2.11 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.12 Impôts

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouvrés ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

3. Modification de méthode comptable

Accord d'infonuagique

Le 1er juin 2024, l'entité a adopté la nouvelle norme NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des charges liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'entité répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'entité continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'entité reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Entretien et réparations » à l'état des résultats. L'entité comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

4. Stocks

	2025	2024
Livres	252 353 \$	193 047 \$
Matériel informatique	23 577	25 463
Papeterie et accessoires	246 446	261 159
Services alimentaires	38 165	40 057
Vie et loisirs	9 613	9 232
	570 154 \$	528 958 \$

5. Placements

	2025	2024
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
Au coût		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 080 parts privilégiées de catégorie A (2024 - 5 160), sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	50 800	51 600
	50 850 \$	51 650 \$

6. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	230 745 \$	167 149 \$	63 596 \$	71 243 \$
Matériel de bureau et équipement	419 188	328 031	91 157	92 943
Matériel roulant	23 206	21 184	2 022	2 603
Équipement informatique	84 929	65 920	19 009	33 468
	758 068 \$	582 284 \$	175 784 \$	200 257 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

7. Actifs incorporels

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels				
Logiciels	116 201 \$	110 452 \$	5 749 \$	18 485 \$

8. Accord d'infonuagique

La société applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 23 006 \$ au 31 mai 2025 (2024 - 20 594 \$). Ces charges sont présentées sous la rubrique Entretien et réparations à l'état des résultats.

9. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens et un montant de 40 000 \$ (2024 - 0 \$) est utilisé au 31 mai 2025.

De plus, l'entité dispose d'un second emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 10,25 %. Le solde de cet emprunt au 31 mai 2025 est de 18 422 \$ (2024 - 32 613 \$).

10. Crédoiteurs

	2025	2024
Fournisseurs	253 256 \$	322 233 \$
Salaires et vacances	105 278	111 291
Sommes à remettre à l'État	80 284	79 855
	438 818 \$	513 379 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

11. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt, 7,50 %, remboursable jusqu'en août 2025 par versements mensuels de 3 446 \$, en capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière au montant de 250 000 \$ portant sur l'universalité des biens présents et futurs servant à l'exploitation de la coopérative	10 211 \$	48 786 \$
Emprunt, 4 %, remboursable jusqu'en juin 2029 par versements mensuels de 1 927 \$, en capital et intérêts, garanti par l'universalité des biens et par le Gouvernement du Canada	88 632	107 801
	98 843	156 587
Dette à long terme échéant à moins d'un an	30 157	57 742
	68 686 \$	98 845 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2026 - 30 157 \$; 2027 - 20 758 \$; 2028 - 21 604 \$; 2029 - 22 484 \$ et 2030 - 3 840 \$.

12. Aide gouvernementale reportée

	2025	2024
Solde au début	13 307 \$	20 307 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(7 000)	(7 000)
Solde à la fin	6 307 \$	13 307 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

13. Avoir des membres

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1^{er} janvier 2016, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues.

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale

	2025	2024
Souscrites et payées		
21 353 parts sociales (2024 - 21 121)	140 358 \$	138 038 \$

Émission

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 2 852 (2024 - 2 778 parts sociales en contrepartie d'un montant de 28 520 \$ (2024 - 27 780 \$) en espèces.

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à l'entité. Au cours de l'exercice, 2 618 parts sociales (2024 - 2 729) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 26 180 \$ (2024 - 27 290 \$).

Remboursement

Au cours de l'exercice, l'entité a remboursé 2 (2024 - 5) parts sociales en contrepartie d'un montant de 20 \$ (2024 - 50 \$) en espèces.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

14. Engagements

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

L'entité est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (« Fédération »). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, l'entité est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par l'entité atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Le montant total de la contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ par établissement d'enseignement desservi pour l'ensemble des années de contribution. Au cours de l'exercice, la coopérative n'a pas souscrit de nouvelles parts privilégiées de catégorie A.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération du 9 juin 2022, il a été résolu de cotiser pour la période d'adhésion couverte par le paiement annuel de la quote-part comprise entre le 1er août 2024 et le 31 juillet 2025 sur le chiffre d'affaires cotisable au 31 mai 2024.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2025 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2026 est de 4 840 071 \$ pour l'établissement de Sainte-Foy et de 108 324 \$ pour l'établissement de St. Lawrence pour un total de 4 948 395 \$ (2024 - 4 909 026 \$). Le chiffre d'affaires cotisable représente les ventes brutes de l'exercice moins les rabais aux membres qui totalisent 240 870 \$ (2024 - 231 082 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondants à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ pour l'ensemble des établissements d'enseignement desservis ni excéder 23 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$ (2024 - 23 000 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondants à 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. La cotisation du prochain exercice est de 4 948 \$ (2024 - 4 909 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalents à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 852 membres (2024 - 2 788) ont adhéré à l'entité, représentant ainsi une cotisation de 5 704 \$ (2024 - 5 576 \$).

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

14. Engagements (suite)

L'entité doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information, équivalent à 6 \$ par nouveau membre. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$ par établissement d'enseignement desservi. Au cours de l'exercice, 2 852 membres (2024 - 2 788) ont adhéré à l'entité, représentant une cotisation de 17 112 \$ (2024 - 16 728 \$).

15. Actifs d'impôts futurs

L'entité dispose de pertes fiscales dont les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra s'en prévaloir :

	Fédéral	Provincial
2032	59 879 \$	85 380 \$
2033	50 135	49 536
2035	107 812	107 511
2036	174 194	173 982
2039	22 603	26 741
2054	89 915	92 405
2055	27 703	27 703
	532 241 \$	563 258 \$

Les actifs d'impôts futurs relatifs à ces pertes ont été évalués à 0 \$ (2024 - 0 \$).

16. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, l'entité a réalisé 76 % (2024 - 75 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

17. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2025.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

17. Exposition aux risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses emprunts bancaires, de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'entité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

18. Ventes de livres

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2025	2024
Ventes aux institutions	90 934 \$	80 092 \$
Ventes aux particuliers	1 953 644	1 968 350
	2 044 578 \$	2 048 442 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
Chiffre d'affaires brut		
Librairie, fournitures et informatique	3 066 781 \$	3 060 596 \$
Services alimentaires	2 122 485	2 079 512
	5 189 266 \$	5 140 108 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	528 957 \$	597 808 \$
Achats	2 976 496	2 877 774
	3 505 453	3 475 582
Stocks à la fin de l'exercice	570 154	528 957
	2 935 299	2 946 625
Frais de transport	46 208	40 442
	2 981 507 \$	2 987 067 \$
Frais directs		
Salaires et charges sociales	1 310 272 \$	1 324 745 \$
Assurances	21 105	15 702
Entretien et réparations	9 110	18 864
Formation	7 290	5 686
Loyer	213 038	213 456
Sécurité	2 616	2 229
Taxes et permis	34 520	29 904
Télécommunications	3 482	3 790
Amortissement des immobilisations corporelles	43 244	31 039
Amortissement des actifs incorporels	12 735	12 735
	1 657 412 \$	1 658 150 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
Frais de vente		
Publicité	5 307 \$	4 645 \$
Cartes de crédit	53 015	48 319
Frais de magasin	49 480	49 460
Voyage et représentation	4 970	5 436
Créances douteuses	490	601
	113 262 \$	108 461 \$
Frais administratifs		
Salaires et charges sociales	250 930 \$	296 878 \$
Entretien et réparations	37 466	40 680
Fournitures de bureau	8 990	4 762
Honoraires professionnels	20 149	14 394
	317 535 \$	356 714 \$
Frais de réseau		
Redevances	29 293 \$	27 960 \$
Éducation et intercoopération	1 454	9 972
	30 747 \$	37 932 \$
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	7 016 \$	2 965 \$
Intérêts des emprunts bancaires	906	-
Intérêts de la dette à long terme	9 531	13 886
	17 453 \$	16 851 \$
Autres produits		
Subvention - Soutien aux librairies - Patrimoine canadien	- \$	44 354 \$
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	20 000
Titres de transport	12 583	20 039
Intérêts	4 269	6 626
Divers	61 361	34 150
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	7 000	7 000
	85 213 \$	132 169 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - État des résultats - St. Lawrence
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2025

	2025	2024
Services alimentaires	108 324 \$	109 783 \$
Autres	1 140	1 170
	109 464	110 953
Coût des marchandises vendues	50 946	50 968
Trop-perçu brut	58 518	59 985
Dépenses d'opération	67 161	63 536
Trop-perçu (déficit) avant redevances locatives	(8 643)	(3 551)
Redevances locatives	-	1 662
Déficit net	(8 643) \$	(5 213) \$

Les chiffres sont présentés à titre d'information et sont inclus dans les résultats de l'entité.